## Règlements pour la Perception des Comptes pour l'eau,

#### Apoetés par la Commission des Egouts et du Service d'eau le 10 Déc. 1988 et afficiellement acomulgués le 28 décembre 1988.

1. Les prix pour l'eau seront payables trimestriellement d'avance, le premier jo r des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre. 2. Tous les comptes seront payés dans les quinze (15) jours qui sul-

1. 1.

The Market

vront leurs dates. 3. A tout compte qui ne sera pas payé dans les quinze jours qui suivront sa date, il sera ajouté dix pour cent (10 0|0) du montant brut du compte. Si le compte n'est pas soldé dans les vingt, (20) jours qui suivront sa date, le vervice d'eau cessera, et ne sera pas repris jusqu'à ce que tous les comptes délinquants, toutes les pénalités, etc., selent payés; mais tout consommaseur aura le droit de continuer de recevoir de l'eau pour des objets d'égout seulement, pourvu que soient posés des conduits séparément, etc., donc, comme il est pourvu dans le paragraphe - des Taux et Réglements de l'eau.

4. L'omission de recevoir des comptes n'exemptera pas le consommateur des dispositions du paragraphe 3 de ces règles.

Tous palements se feront aux receveurs, salle no. 101, de l'annexe de l'Hôtel de ville. -Aucune autre personne ou employé de ce Bureau n'est autorisé à recevoir, ni à donner des reçus pour de l'aigent, [excepté dans le cas où cette branche d'agence , de collection devrait être établie à l'avenir. 6. Aucune réduction du mini-

mum des prix pour l'eau ne prendra effet avant le prochain trimestre.
7. Les heures de collection seront de 9 A. M 4 4 P. M., et le samedi de DA. M. à 12 M.

# Prix pour le Service de l'Eau

#### Adoptés par la Commission des Egouts et de l'Eau de la Nouvelle-Oriéans le 10 Dec. 1908, promulgués Je 28 Déc. 1908.

Augus compté pour sera fait pour moins de \$1.50 par trimestre à un consommateur quel-

conduce. En faisant le prix pour tout ser vice, la première entrée sera pour le maintien et le tarif qui seront comme suit pour les diverses grandeurs de connections, pour chaque trimes

Peur chaque connection de 36 peuce\$0.5 n Peur chaque connection de 4 peuce 0 625 Peur chaque connection de 3 peuce 0.75 Peur chaque connection de 1 peuce 1.00 Peur chaque connection de 2 pouces 2 00 ète, peur tenue grandeurs de connections. Les prix ci-dessus devant a'ap-

pliquer à toutes les connections que fes prix soient tixes ou soient établis 🚜 par un compteur. En outre des prix de tarif konuels suivants, minimum et fixes peront appliqués aux différentes

excepté comme il est ici établi. Apochicaires ou Pharmacies

classes de consommateurs d'eau,

Boutangeries

Par baril de farine au-dessus de deux barils, moyenne par jour Où il existe des tables de lunch, pour chaque table de quatre personnes

Salon de Buibler

\$1.00 Première baignuire...... 8.00 Baignoires anditionnelles..... 4 00

Premi re cuvette ...... 2.00 Cuvettes additionnelles ..... 1.00 Mainus et Cule-(Ajoutez aux prix des hôtels, salles de lunch, restaurants ou auberges s'ils sont attachés à ceux-là ) Primps à bière (chacune)..... 6.00

-cefés, sans frais supplémentaires. Sallet de Billaid

Premières trois tables ou moins. Chaque robinet additionnel... 200 Ferzerons-

Voyez prix simples. A lécalde Jeu de Roules Première allée, un robinet ... \$4.00 Chaque allée additionnelle... 2.00 Chaque robinet additionnel.. 2.00 Premier urigoir... 3.00 Chaque urinoir additionnel .. 1.50 Pensions-

Voir prix simples. TODROBBACK-Voir prix simples. Primre-Voir prix simples.

Bouttletres pour Changer Seulement, privées, Condenmant, Comptent une Seule Ouverlace. Bouillaires -

Par taxation ou compteur. Brusseries-Par taxation ou compteur Pour Objets de Construc-

Par yarde carré de platrage . . . . 80 01 Par yarde cube de briquetage. .... 0.05

Banques-Voyez prix réguliera. Burenus -Voyez prix réguliers.

Ernis de Boochers-Voyez prix réguliers. Brigneterie-Voyes objets pour construction Salone de Cercies-- RIVISE JONE SKOST SALVING

Voyez Restaurant. Où ny a un cafe. Voyez oalos. Pour bains, curettes, etc .-

Voyer Boutione de Barbier ou na

Colleges. Voyez prix reguliera-Configrie. Voyez prix reguliers-Salies Publiques ou de Con cert.

Premier robinet......\$4.00 Chaque robinet additionnel 2.00 3.00 Premier urinoir.... Chaque urinoir additionnel ... 1 50 Métactoires -Voir restaurants.

Voir prix réguliers. Residences-Voir prix réguliers. Teinturiers et Dégraisseurs

Luiterie-

et Bianchisseries & In Va-Deut-Par taxation ou compteur. Distillateurs-Par taxation ou compteur.

Enbriques et Ateilers et Fonderies Voir prix réguliers. Fontaines...

Par taxation ou compteur. Protection contre le Feu-

Un tuyau fixe avec tuyaux accessoires sur obsque étage, aussi un réservoir et des arrosoirs automatiques, dont le tout dépendant du conduit d'eau, y compris le compteur et le compteur qui prévient, ou toutes autres soupapes et installations pour prévenir ou enregiatrer, d'un autre usage que pour l'incendie, est payé par le propriétaire, sans remboursement, sera autorisé sans aucun frais autre que le prix de tarif et de maintien pour la grandeur spécifiée des connections. partout où le consommateur prendra de l'eau de la Com-mission pour les usages ordinaires, conformément aux reglements et taux établis. Partout où la connection pour le service d'incendie sera la seule, le prix chargé sera le double de celui désigné plus haut pour le maintien et le tarif.

Fonderies et Magasins Machines, Voir prix réguliers.

Voitures, Chevnux, Ecuries de tounge, etc Voyez le tarif d'unité. Operas, Théâtres, etc.-Premier robinet ...... \$6.00 Chaque robinet additionnel,

pour l'usage ordinaire.... 3.00 Chaque robinet stationuaire dans un loge privée ...... Chaque baignoire..... Premier urinoir..... Chaque urinoir additionnel .. 1.50

Piatrage -Voyez tarif du bâtiment. Ateller de Photographie.-Premier robinet, un opérateur. \$5.00 Chaque aide ou employé.... 1.50

Chaque robinet additionnel. 3.00 pliqué. mprimeries-Par assessement ou par compteur-Restaurants, Comptoirs, de

Lunch, Ciub nervant des repus. Debits de Cufe, Debits d'Huitres, Sulons de Creme & Glace, Mtc.-Premier robinet, table a qua-

Chaque table additionnelle... Chaque robinet additionnel.. 2 50 comptés commeune table, pour cha-

Fontaines & Soda Première ouverture.......\$4.00 Lavoirs à verres, etc. . ....... 3.00 Lavoirs automatiques..... 1.50

Ecuries.-Voyez le tarif d'unité.

Urimotes. A écoulement continu ou à écou lement automatique, par assesse ment on par compteur. Le premier se fermant auto-

matiquement s'il n'est pas tarifé d'autre part......\$3.00 Chaque additionnel s'il n'est pas turifé d'autre part.... 1.50

# Tarif d'Unité

Pour les bâtiments privés, les tarif pour les usages ordinaires sera ci-dessus, le dit représentant du Bu-Chaque urinoir additionnel... 1 50 et aux charges désignées ci-dessus frais du Bureau, et tout excèdant Trois tables de biliard ou de pou-trois tables de biliard ou de pou-bre des personnes ou occupants ou par le tarif minimum applile, ou moins, sont permises dans les bre des personnes ou occupants ou par le nombre de chevaux ou vaches ou qué véhicules et la grandeur du bâti- moins le maintien et les charges, le nombre d'ouvertures pour l'eau, à l'exclusion des cabinets—ie tout à brement alloués pour les usages de 20 cts par trimestre par unité, les l'égout aura été faite, et aucun esunités étant déterminées comme compte au dessous des premiers tasuit:

Pour bâtiments privés.— Chaque chambre, chaque ouverture et chaque personne doit compter et Egouts. comme une unité.

Four les résidences privées, chaque chambre en sus de deux pour che que personne dans le cas de gran-des haisons habitées et seulement partiellement utilisées par de petites familles, ou chaque, chambres qui ne sont pas meubiées ou non usagées exocté comme réduits, ne doivent pas être comptées en désignant le nombre des chambres. En outre dans les appartements privés chambre ne seront pas comptees en en bonne condition sans coulage et déterminant le nombre d'unités qui devront ètre tarifées

Là où des chevaux, des vaches ou des wagons sont gardés dans des ecuries publiques ou privées ou iai-teries, chaque chevai et chaque wagon et chaque vache et chaque ouverture d'étable et chaque employé doit compter comme une unité. Pour les hôtels et les personnes,

chaque ouverture et chaque chambre doit compter comme une unité mateur au taux de 12 cents par 1,000 Par yarde cube de bétou..... 0.06 et afin d'allouer la moyenne de la clientèle, si les conditions le permettent les nombre des personnes qui seront comptées comme unités pourra être estimé aussi bas que les deux tiers du nombre des chambres pour les pensions, et la moitié du nombre des chambres pour les botels. Pour les magasins, les bâtiments de bureaux, les banques, etc., chaque 400 pieds carrés de surface de plancher ou fraction en sus, devra êtra compté comme unité de chambre, et quatre employés réguliers qu'occupants ou fraction en sus, devront être comptés comme une unité de personnne : et pour les fabriques, chaque 500 pieds d'espace chaque cinq personnes, ou fraction en sus, constitueront une unite.

Pour les dortoirs d'instituts, de couvents, de séminaires, de collèges, etc, chaque pensionuaire ou occupant permanent sera compté comme une unité, cependant une juste réduction au pro rata sera faite pendant la période de vacances. écoles de jour seront tarifées comme il est décrit pour les fabriques, et les écollers de jour dans une écolepension seront comptés comme cinq

pour chaque unité de personne. Peur les fabriques, l'eau pour les usages industriels sera fournie par assessement ou par compteur, et généralement à chaque point où le systême d'unité est appliqué, toute l'eau pour des buts industriels spéciaux ou inusités devra être assessée en sus, où la connection devra être établie avec un compteur.

Aucune charge ne sera faite pour les ouvertures de cabinet, mais vu la facilités de tirer de l'eau des réservoirs, un tatif régulier de familile ou d'affaires sera appliqué dans tous les cas où un water closet seul

est installé. Excepté dans les cas prévus ciaprès, les tarifs ci-dessous désignés sont des tarifs minimums pour des consommateurs non astreints à la mesure ou pour des consommateurs auxquels le Bureau des Eaux et Egouts juge à propos d'installer un compteur et quand un dit compteur est installé au coût du Bureau, l'agent autorisé du Bureau désignera le pourcentage d'eau qui pourra etre librement utilisé dans chaque cas pour l'usage des égouts (le dit montant ne pouvant dépasser 16 2-3 010 du total de l'eau employée, ni excéder la quantité légitime d'eau requise pour remplir les water closets s'ils sont tenus en bonne condition et libres de tout coulage, avec un réservoir dont le deversement n'excède pas quatre gailons à chaque remplissage) et tout excès d'eau usité audelà du total d'eau librement autorisé, plus le montant désigné dans le tarif minimum cidessus, motos le maintien et les frain devra être payé à raison de 12 cents par 1,000 gallons, et sera tarifée au consommateur à 12 cents par

.000 galiuns. Lorsque le consammateur requiert un compteur et paye le cout désigné ci-dessous pour son installation, les modifications suivantes au tarif minimum ci-dessus désigné seront

appliquées: Pendant et aussi longtemps que le coût net dépasse \$6.00 par an et ne dépasse pas \$12.00 par an, le consommateur aura droit à une réduction du 20 pour cent des frais bruits, suivant le tarif minimum ci dessus désigné, à condition que sa consommation d'eau permette une teile réduction. En déterminant ceià, 12 cents par 1,000 gailons pour l'eau, exclusivement de l'eau librement allouée pour les usages des égouts, ou 10 cents pour 1,000 gallons pour toute l'eau consommée plus le maintien et les frais si le tarif est ap-

Et lorsque et aussi longtemps que les freis du consommateur dépasseront \$12.00 par an et ne dépasseront pas \$24 00 par an, il aura droit à une réduction ne dépassant pas 25 pour cent des frais totaux suivant le tarif minimum désigné ci-dessus, à d'eau permeite une telle réduction, 15 00 les mêmes méthodes de calcul ci-.50 dessus désignées seront appliquées. Et lorsque et aussi longtemps que par usage des égouts, ou s'il écurte cette libre allocation d'eau, de 10 cents par 1.000 gallons pour toute l'eau consommée, plus le maintien réguiter et les frais de comptos. Dans tous les cas ci-dessus le premier paiement trimestriel doit être fait à l'avance suivant les tarifs minimums ci-dessus désignés ou au ta-

rif assessé, et les palements ultérieurs en avance pour chaque tri-mestre successif pevront être basés sur la quantité indiquée par le compteur pendant le trimestre précédent, revisant ainsi les palements atin de se conformer au tarif ci-dessus pour chaque paiement trimestriel. Dans tous les cas où le consommateur ne requiert pas un compteur et où l'agent autorisé du Bureau des Eaux et Egouts jugera que la conécules, les hôpitaux, les pensions ou summation d'eau excède le mon-

à la dite connexion, ment ou le nombre de chambres et | sera fixé à 12 cents par 1,000 gallons, après que la déduction de l'eau li rifs minimums côtés ne sera alloué en aucun cas où le compteur aura été installé par le Bureau des Eaux

> Au cas où le consommateur ne serait pas satisfait avec l'allocation d'eau libre pour les usages de l'égout, il sera autorisé à installer un compteur séparé qui sera fourni et placé par le Bureau, à ses propres frais, pour mesurer le montant d'eau employé dans ses cabinets, et il sera obligé de maintenir toujours ses cabinets en bon état et leadits cabinets devront être sujeta à de fréquences inspections, et aussi longtemps qu'ile seront maintenus ne déversant pas plus de quatre gailons d'eau à chaque décharge. Aucune charge ne sera faite pour l'eau qui sera fournie, mais orsqu'ils seront trouvés en mar vals état et déversant plus de 4 gallons, le consommateur devra alors payer une amende d'inspection de \$1.00 pour chaque cabinet crouvé ainsi, t dans les cas de gaspiliage consi dérable, l'inspecteur devra estimet le montant et en charger le consom-

# REGLEMENTS

CONCERNANT LES PLOMBIERS

ET LINTRODUCTION D'EAU. (1) Autorité de Faire le Travail-

réunis ou devant être réunis sux sonnes ou associations qui interrompront ou résisterent à un inspecteur dans ses ou leurs travaux, seront passibles du retrait de leur licence ou cautiontement.

[3] Permis - Quoiqu'il ne soit pas requis ou attendu des plombiers autorisés qu'ils obtiennent un permis spécial pour faire des change-ments, extensions ou féparations sur des tuyaux d'approvisionne-ment d'eau, d'ajouter ou d'enlever des appareils d'ouverture, etc., il est requis et attendu qu'ils fassent leurs chevaux, ou pour l'arrosage, un rapport sur ces tuyaux au bureau du Département du Plombage dans les 48 heures après sion, le contrat sera violé et les dé-avoir terminé ledit travail, en donnant des détails complets. Il Commission jugera convenable de est en outre requis et attendu que leur charger. lorsque des plombiers sont appeles à (3) Additions et Changementsconnexions hors de l'ordinaire qui pourra être fait ou causé dans un nécessiterent un grand volume conduit d'eau ou robinet [water d'eau, ils doivent faire une applica-tion au département d'eau en don-nant des détais complets sur cha-la Collection des Paux en sit donque cas et un permis spécial pourra né la permission écrite. être donné pour faire le travail s'il est jugé expédient de le faire.

Taraudage et Tuyaux de Serdeur employé par la Commission des d'autre qu'un plombier autorisé. Egouts et des Eaux ne doit, dans duit principal à la ligne de propriété et l'instaliation des vaires de toute dépense inutile. par des employés régulters de la (1) Tuyaux et Joints-Tous les défectuosités.

tuyaux réunis ou devant être réunis aux conduits de service de la Commission des Egouts et des E oux, draut sur le trottoir d'une vote pulorsqu'ils sont souterrains, devant blique ou dans toute localité accesfer galvanisé, avec des joints spécialement protégés; et lorsqu'ils sont qu'aucun hydrant ou autre installaau-dessus du soi, en plomb fort ou | tion coule quand il n'est pas veritaextra fort, fer ou laiton galvanisé, blement en usage. d'un diamètre ne devant pas être inférieur à 1/2 pouce, avec des joints bien faits, munis de fil et étanches. Aucun joint à "stip" ne sera aut :appareils.

caninet et urinoit doit avoit uuc fermeture separée placée près de l'appareil.

(7) Robinet de Fermeture-Un robinet de fermeture et d'écoulement | Commission des Egouts et des Eaux devra être fixé à chaque tuyau d'approvisionnement à un point situé près de l'endroit où il quitte le sol, et suffisamment bas et convenablement situé pour que l'eau puisse être arrêtée promptement à n'importe quel moment pour permettre de drainer les tuyaux [8] Les robinets d'arrêt, valves,

meutonnières et autres objets doicondition que sa consommation être faits d'une manière complète dant de la pression des grands conet substantielle, avec des tuyaux duits pour l'aimentation de telles posés de façon à permettre qu'ils bouilloires ou pompes alimentaires tement drainés par les valves d'arrêt ou d'écoulement.

au de tolts sont alimentés directe- la pomper dans les bouilloires, le fe-ment des tuyaux de service et sont ront à leurs propres risques, attendu employes pour approvisionner des que la Commission des Egouts et appareils, lesdits réservoirs doivent des Eiux ne sera responsable d'au-

pour chaque ofté de la maison, et le prix chargé pour l'ouverture de étendre des lignes séparées de tu-yaux d'approvisionnement derrière (13) Fontaines—Des tuyaux fixés le robinet d'arrêt, pour chaque côte à des supports portatifs ou fixes ou de la maison.

vail, mats it doit laisser le robinet par le département de l'eau.

par le département de l'eau.

(12) Installation et Réparation des Commeurs—Les plombiers ne noivent pas déplacer ou teuter d'a-juster ou faire aucunes réparations à auc. n compteur installé par la plus de deux maisons simples ou une maison double ne seront approvifaits que par des employés réguliè- vice et petit conduit ou "tap" compteurs, qu'ils solent payés par semblable l'gne commune sera perles propriétaires ou par la Commission des Egouts et des Eaux, doivent double soit pour vue de robinets d'ar-aire de les Egouts et des Eaux, doivent double soit pour vue de robinets d'ar-atre de les Egouts et des Eaux, doivent des les trèt et de robinets de décharge [wasêtre instaliés par la Commission des Egouts et des Eaux.

[13], Demande pour les connex-1008-Les demandes pour les connexions d'eau aux conduits principaux doivent être fuites au Département du Plombage sur des formulaires fournis dans le but d'expliquer clairement le diamètre du taraud, l'emplacement qu'dit, si s'est pour une ou plusieurs maisons, ou si elle cat simple ou double, le nom du propriétaire de l'immeuble et

son addresse. [14] Régulateurs de Pression— Les régulateurs de pression de modèle approuvé seront requis sur les lignes de service où les installations s'alimentent directement des grands conduits sans passer par des réservoirs d'attique ou de toit, à moins que des soupapes de haute pression, "batt cocks" ou "bibs" ne soient employés et recommandés dans tous les cas où les installations s'alimentent directement des grands conduits.

### Régles pour les Consommateurs. (i) Application pour obtenir l'u-sage de l'eau... Il faudra avant que

l'eau puisse être distribuée dans un

local quelconque que l'occupant, le

Commission des Egouts et des Esux

locataire ou le propriétaire, ou son agent autorisé fasse application à la Aucune personne ne doit fuire au-cun travail sur des tuyaux et appasur des blancs fournis à cet effet, Etablissant cigirement l'usage pour lequel l'eau est désirée, le combre reils réunis ou devant être réunis de chambres, de personnes et d'ouaux conduits principaux ou faire aucune connexion sur les voûtes foudéplacer ou ajouter des apparells d'ouverture à l'exception d'un maitre blombier, licencié et autorisé de plancher, ou fraction en sus, et par le Département du Plombage lequelle l'eau sera fournie des grands térêt, aux personnes pour qui ils quadrits de

(2) Inspection—Tous les travaux pour aucun usage autre que celui qui f tant de le faire. Les dépôts cox-t éunis ou devant être réunis aux la été indiqué dans l'application ou vrant le prix de connections qui ne tuyaux de service ou aux conduits la convention, ou dans l'estimation seront pas d'un usage permanent ou de la Commission seront sujets à à l'égard du prix, ni de fournir d'aul'inspection et à l'approbation des cune façon de l'eau à aucune autre trielles ou protection coutre le feu inspecteurs-piombiers, et toutes permission écrite de ladite Commission: pas plus qu'elles ne permettront à d'autres de se servir de leurs tuyaux ou instaliations, ou les laisseront exposés à l'usage des autres.

A NOTER:-La Commission des Egouts et des Eaux se charge, sulette sux conditions convenues, de fournir de l'eau pour certains usagea spécifiés pour une certaine somme spécifiée. Si, par conséquent, les consommateurs fournissent à d'autres personnes de l'eau, ou pour etc., ou permettent qu'elle soit prise sans la permission de cette Jommis-

installer des appareils où à faire des Aucun changement ou addition ne

[4] Changements par Plombier -Auguns changements, réparations ou extensions ne seront faits dans vice-Personne excepté un tarau- un conduit d'eau ou installation par (5) Entretien des Tuyaux, etc.aucune circonstance, tarauder les Les consommateurs garderont tons tuyaux de ladite Commission. Les leurs conduits d'eau, robinets d'artuyaux de service partant du con- rêt, "ball cocks", soupapes, tuyaux, etc, en bon état et empecheront

fermeture doivent aussi être posés (6) Installations Defectueuses—

nur des employés régulters de la L'eau ne sera pas fournie où il y au-Commission des Egouts et des Eaux ra des water-closets défectueux ou excepté dans les cas où il serait qui cou'ent, des robinets ou autres trouvé profitable d'accorder à des installations ayant des fuites. Le plombiers l'autorisation spéciale de l'service de l'eau sera invariablement suspendu quand on découvrirs cus

(7). Hydranta sur les trottoirs - Il ne sera permis d'avoir aucun hyêtre en plomb fort ou extra fort ou sible à d'autres personnes que les souscripteurs: et il ne sera permis (8) Inspection de travail-Des of-

ficiers et inspecteurs de la Commission des Egouts et des Eaux auront accès à toutes beures raisonnables risé sur des connexions d'eau ou des dans toutes les parties de n'importe quel local vu des conduits d'eau ont (6) Fermeture-Chaque et tout été ou vont être instailés, pour se endre compte de l'état et ge de la plomberie. (9) Responsabilité de la Commission des Egouts et des Eaux-La

stante ni un service ininterrompu pour aucun usage, mais un service aussi régulier et libre d'interruption que possible avec les réparations courantes, additions ou acci-dents propres à un établissement public pour la distribution des eaux. (11) Usage de Conduits Directs de Bouilloires-Les personnes fuivent être sumsamment forts pour sant usage de bouilloires à vapeur résister à la pression et à l'affig de et prenant l'eau à cet effet, directede l'eau, et tous les travaux doivent ment du tuyau de service dépende bouilioire qui sont directement reliées au tuyau de service, saos au [9] Réservoir et Robinets à Balle cun vaisseau intermédiaire pour re--Lorsque des réservoirs de greniers cevoir leau et duquet on pourrait

appareils, lesdits réservoirs doivent être munis de robinets à balle substantiels et d'un modèle approuvé.
(10) Maisons Doubles— Lorsqu'un seul tuyau de service est étendu du conduit principal à le ligne de propriété pour une maison double et qu'un robinet d'arrêt a été pourvu et placé par la Commission des Egouts et des Eaux le plombier doit fournir et placer deux robinets d'arreser les pelouses. trottoirs fournir et placer deux robinets d'ar- pour arroser les pelouses, trottoirs rêt additionnels, protégés par des et rues, pourvu que l'on n'abuse pas boites courbes regiementaires, une du privilège, sans frais autres que

de la maison.

(11) L'épreuve des travaux—Le automatiquement, ou dans le but de plombier peut laisser arriver l'eau rafraichir l'atmorphère, etc , seront après qu'une connexion est termi- considérés comme des fontaines et née pour faire l'epreuve de son tra-, le prix en sera fixé en conséquence. (14) Arresoirs de Pelouses - Les d'arrêt fermé apres avoir fini son arrosoirs de pelouse sont compris travail, à moins qu'il ne soit spécia-dans le règlement précédent, et s'ils lement autorisé à le laisser ouvert sont employés ils seront, dans tous les cas, taxés comme fontaines, à

Commission des Egouts et des Eaux. maison double ne seront approvi-Lesdits travaux ne peuvent être stonnées d'eau, par un tuyau de serrement autorisés de la Commission lie au grand conduit, excepte par des Egouts et des Eaux, et tous les permission spéciale, et quand une les propriétaires ou par la Commis- mise il faudra que chaque maison te cocks). (16) Depôts pour Connections-

Jusqu'à ce que la Commission des Egouts et des Eaux aient des fonds leur permettant de rembourser les propriétaires pour les connections d'égouts et d'eau déjà installées et pour installer en général ces connections, la Commission n'établira de connections d'eau qu'après qu'un dépôt sura été fait pour couvrir le prix de telle counection conformément à la liste de prix sui-Section des affaires.

Avec Egout. Sans Egout ∄ p wce..≱ 10.00 1 pouce. 15.00 25 00

120.00

12 pouce 30.00	40 00
14-pouce. 45.00	55.00
	70.00
* 3 -poucés. 45.00	45.00
* 4 : pouces. 60.00	
* 6 -pouce.s 90.00	90.00
* 8 -pouces.\$120.00	120.00
Section des rés	dences.
Avec Egout.	Sans Egou
# pouce. \$ 10.00	<b>\$</b> 15.00
1 -pouce. 15.00	20 00
11 pouce 30.00	35.00
14-pouce. 45.00	
14-00000 70.00	50.00
2 -pouces : 60.00	
2 -pouces 60.00 * 3 -pouces 45.00	65.00
2 -pouces 60.00 * 3 -pouces 45.00	65.00 45.00

Pour protection contre le feu et les lignes industrielles.

\* 8 -pouces. 120.00

[17] Remboursement—Les dépôts. vertures à l'endroit et toutes autres données con tenables.
(2) Abus de l'Eau—Il ne sera perfaits pour couvrir le prix des connections d'eau ordinaires et à la mia à aucune personne ou famille à maison seront remboursés, sans inden teant faits; nu moment l figouts et des Eaux, de l'employer mission aura des fonds lui permet. I seenioc.....

de connections pour lignes indusne seront pas remboursés.

(18) Connections abandonnées Partout où des connections seront abandonnées ou détruites, le propriétaire de l'endroit ou l'applicant paiera pour qu'elles soient transférées au grand conduit, que le "ferrule" soit retiré et l'ouverture du grand conduit convenablement tamponnée avant qu'une nouvelle connection ne soit instailée à l'en-

droit. (19) Installation des Compteurs-Des compteurs seront installes par la Commission des Egouts et des Eaux aux prix sulvanta quand on en désirera pour mesurer la quantité d'eau véritablement employée pour un usage quelconque, comme base du prix împosé pour l'eau :

ou t de pouce...... 15.00 ₫ de pouce ...... 20 00 pouce ..... 45 00 pouces..... 15 OO pouces..... pouces...... 200.00 pruces..... p.uces ...... 650.00 (20) Amendes pour violation-La

dolation de n'importe lequel des règlements précédents est un délit et fera cesser le service de l'exu & l'endroit anna notice, et ladite eau ne sera fournie de nouveau que quand on aura pleinement satisfait à ces règlements et donné l'assurance à la Commission des Egouts et des Eaux que l'offense ne se reproduira pas, et que tous les dommages seront indemnisés, et tous les comptes arriérés payés; et, en outre, jusqu'à ce qu'une somme de Deux Dol-lars (\$2.00) ait été payée pour couvrir les frais encourus dans l'arrêt et le rétablissement du service de

#### Amendements aux Règlemento de Piomberte.

Les Sections 44 et 55 des règlements de plomberie adoptés par la Commission des Egouts endes Eaux et officiellement promulgués, le 19 juillet 1908, sont par céci modifiés comme suit : Sec. 84. Tous, les conduits d'eau

seront d'une grosseur suffisant à fournir une ample quantité d'eau pour le fonctionnement convenable de chaque instaliation, et seront posés avec la propre inclination, et pourvus à leur plus bes point d'un chinei d'arrêt et d'un robinet de décharge de mantère à ce que le réseau tout entier puisse être drainé. et tout grand conduit ou ramification n'aboutissant pas dans une ne garantit pas une pression consoupape véritable ou robinet sera pourvu d'un 'anut off' ou vis indé-

pendante. Sec 85. Des régulateurs de pression de forme apocouvée seront requis sur les tuyaux de service où les installations sont alimentées directement des grands conduits sans passer par les réservoirs d'attique ou de toiture, à moins que des soupapes de haute pression, cocks" ou "bibs" ne soient employés et recommandés dans tous les cas où les installations sont alimentées directement des grands tuyaux.

AVIS DE SUCCESSIONS

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA DEFORME d'Origene No 84 199 DISTRICT POUR LA Proise d'Origene No 84 199 DISTRICT POUR LA PRISE DE DISTRICT POUR LA PROISE DE COURS OFFICE DE COURS DISTRICT POUR LA PROISE DE COURS DISTRICT POUR LA PROISE DE COURS DE C 23 dec-23 37-je. 1

Puchur Charbon AIRBRINE Charbon DUL Coke de Gas iel de Ponderie

W. G. COYLE & CO., 837 rue Carondelet. coin Union

...PMONES 311, US. 16. Cour Succursale-No 4716 rus

Magazira coin Valence. 4 ~~~

# E. A. ANDRIEU, AUCOSSESUE DE

JULES ANDRIEU. Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO Membre de la New Orienne Stock Exchaege P. C. Moise 113. Neuvelle Oricens, Lac-

AVIS AUX CREANCIERS.

Dane l'affaire de la Liquidation de "Movelty Store"

COUR CIVILE DE DISTRIOR POUR LA OUT CIVILE DE DISTRICT POUR L'AN COUR CRIVILE DE DISTRICT POUR L'AN COURT DE SERVICE DE COURT DE PRÉSENT DE COURT DE PRÉSENT DE COURT DE C Marphy, T. J. Byrnes et Phisese Messe. Liquidateurs dans estie affairs, our serait pas approuvé à bonnierné et les fonds dis inbues conformément audit compte. Par cavité de la Cote. Thium an UDEN KLL Profiler—A. B. Lespoid et Dimbolapei, Hart & Davey, avocats pour les Liquidateurs.

30 déc—20—jan 2 7

# AVIS DE SUCCESSIONS

COUR CIVILE DE DISTRICT sour le Paroles d'Orignes—No HS, 196 — Division B-Atsendu que Alice Parrell, fomme sois, B—Attendu que Alice Parreli, femme core, o précenté une pétation à la Cour à l'affet d'obtenir des lettres d'odministration dans le successes de ten John Farreli, décedé investet, evie est par le précent denne à tens ceux que cola peut concerner d'aveir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne cernit pes fait dient à ladite péticies. Par ovére de la Cour TROMAS.

COMMELLI, Groffier. — Mortin E. Mouses, avect. 22 ddo - Jan 2

Anocassion de Amer Yve Mary Mate COUR CIVILE DE DISTRICT pour la marciere d'Oritane - Be 88,200-Divi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le pareisse d'Oriéane ... Be 88,280...Divi. sion A. ... Attundu que Mus Louise lumeer, veuve de Mishael Cullicutte, a précent une pétition à la Osur à l'offet d'obtent des lettres d'exécutrios session-entre datre dans la seconssion de fiuse Mus Vve Mary mainney, décodée intestat ; avis es, par le précent denné à beus ceux que cois peut concerner d'avoir à déduire dans les list jears les relevan pour lesquelles il se servir peut droit à ladite pétitien. Par ordre de la Osur. THOMAS COMMELL. Graffiet. ... Ed P. Noley, avont. 24 dee-24 28-jag 2

Naccession de Raphael C Petrovich, OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA De Outre de Course d'Orième — No 85.375—Division d'Orième — No 85.375—Division d'Orième d'Orième — No 85.375—Division d'Orième de Course de Cours

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans. Département de l'Agriculture des Etats-Unis. L'étiage à S heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1908.

STATIONS.	Pleine hauteur à rive, piede.	Ligre de dang pieds	H uteur, pieds.	Chargements da les dernières 24 fregrèses
Fleuve Mississipi.		14	Gelé	
Saint Paul	10	15	1.9	-0.2
Davenport	32	30	3.2	₹0.
Saint Louis	-32	- 33	6.2	*O.I
Memphis	44	-47	6.8	-0.2
Helena	44	45	8.4	— r . s
Vicksburg	••••	46	11.9	1.
Natchez Red River Landing		1 ' 1		_ <del></del>
Red River Landing		35	7-7	-1.1
Baton Rouge	23	35 28	5.1	-0.6
Nouvelle-Orléans	9	18	4.4	0.0
Rivière Atchafalaya.	•	{		•
Simmesport	• • • • •	41	10.9	-#.3
Melville		37	14.7	t -:
Morgan City		8	4.2	<b>*</b> 0.
Rivière Missouri.	1		•	
Omaha		18		• • •
Kansas City		21	5.1	<b>*</b> o.
Rivière Ohio.				_
Pittsburg	.30	22	6.3	
Cincinnati	45	50	10.4	⊕ *ο.
Louisville		. 38	5.1	*1.
Evenaville		35	4.1	-0.
Cairo	44	45	11.2	
Rivière Cumberland.	ŧ	1 1		
Nashville		40	11.7	4
Rivière Tennessee.		1		
Chattanooga	.33	- 33	1.9	
Rivière Arkansas.		22		
Fort Smith		33	5 0	-
Little Rock		*5	5.9	
Rivière Rouge.	į.	27	7.6	
Arthur City	20	1 1	10.3	
Talton	21	,	2.0	
Shreveport	"	1 *9	1	
Lake End	32	36	6.1	
Alexandria	3.	1 3	1	1 . 7
Rivière Ouachita.	26	39	8.3	1 100
Camden	<b> </b>	1 .77	10.0	
DEGRICO			•	